



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du **Jeu**di 28 Mars 2019 à 20 h 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux mars deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.



Nombre de membres en exercice : **86**

Nombre de membres présents : **59**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **4**

Nombre de membres absents : **17**

Date de convocation :
22 Mars 2019

Visa du contrôle de légalité du :

- 3 AVR. 2019

Affichée le :

3 AVR. 2019

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.8 - Environnement

Objet : GEMAPI – PPRE Vire amont – Marchés de travaux n° 16015A et 16015B – Signature d'avenants

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER		x : représentée par M. Mickaël TOUTAIN			
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS					x
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

PONT-BELLANGER

Monsieur Christian MARIETTE	x				
-----------------------------	---	--	--	--	--

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Jean-Claude TROCHON		x : représenté par Mme Josiane LETELLIER			
------------------------	--	---	--	--	--

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER	x				
-----------------------	---	--	--	--	--

SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Nicole BEHUE					x
M. Alain DECLOMESNIL				x	
M. Régis DELIQUAIRE	x				
Mme Nathalie DESMAISONS					x
Mme Julie DUBOURGET			X : M. Francis HERMON		
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Claude EUDELIN					x
M. Gérard FEUILLET	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Sonja JAMBIN			X : M. Jean-Marc LAFOSSE		
M. Jean-Marc LAFOSSE	x				
M. Edward LAIGNEL	x				
M. André LEBIS	x				
Mme Bérengère LEBOUCHER					x
Mme Colette LESOUF				x	
M. Claude MAIZERAY					x
Mme Natacha MASSIEU				x	
M. Michel MOISSERON	x				
Mme Monique PIGNE	x				

VALDALLIERE

Mme Sarah ANNE	x				
Mme Rolande BLIN	x				
M. Frederic BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Herve CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Josette GAUTREAU					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

M. Rémi LABROUSSE	x				
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS	x				
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE

M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER				x	
Mme Nadine LETELLIER					x
Mme Catherine MADELAINE			X : M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT	x				
M. Gaëtan PREVERT	x				
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	56	3	6	4	17
Nombre de Membres en exercice	86				
Nombre de conseillers présents	59				
Quorum	44				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	65				

M. Marc GUILLAUMIN donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

Les marchés à bons de commandes pour les travaux de restauration de cours d'eau de la Vire amont, n° 16015A (lot 1 - signé avec Rivières et Bocages) et n° 16015B (lot 2 – signé avec Espace Basse-Normandie) ont été transférés depuis le 1^{er} janvier 2018 à l'Intercom de la Vire au Noireau, par la commune de Vire Normandie, au titre du transfert de la compétence GEMAPI.

Ces marchés d'une durée de 12 mois ont débuté en juin 2016 et sont reconduits par période de 12 mois pour une durée totale maximale de 4 ans, soit jusqu'en juin 2020.

Le Cahier des Charges Administratives Particulières de ces marchés, commun aux 2 lots, prévoit une retenue de garantie de 5 % ; retenue qui ne peut être libérée qu'à l'issue de la garantie d'un an suivant la réception des travaux.

Dans sa rédaction actuelle, ce document contractuel des marchés ne permet pas de libérer les retenues de garantie à l'issue de l'année de garantie suivant la période de 12 mois de chaque marché.

Afin de permettre la libération des retenues de garantie, il vous est proposé de dire que, par dérogation aux termes du CCAP de ces marchés, chaque bon de commande fera l'objet d'une réception définitive et d'un paiement définitif au vu d'un Décompte Général Définitif, entraînant la restitution de la retenue de garantie au titre de chaque bon de commande.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer un avenant à chacun des 2 marchés susvisés, et toute pièce contractuelle y afférente, permettant la libération des retenues de garantie, dans les conditions visées au paragraphe précédent. »

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 65 Contre : 0 Abstentions : 0

☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



